

DEMANDE D'AIDE AU FONDS SOCIAL

Date de la demande :

Cochez l'objet de votre demande :

Demi-pension 1er trimestre 2e trimestre 3e trimestre

autre :

Nom - Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Classe :

Boursier : Oui - Taux :.....

Non

Nom et adresse des parents :.....
.....
.....

Téléphone :.....

Courriel :

COMPOSITION FAMILIALE

Père :

Profession :

Mère :

Profession :

Frères / Sœurs :

-
-
-
-
-
-

Classe ou situation scolaire /professionnelle

-
-
-
-
-
-

signature du père

signature du mère

Date du dépôt de la demande :

Liste des pièces jointes à fournir →

VOUS SOLLICITEZ UNE AIDE AUPRES DU COLLEGE

Il est rappelé que le Fonds social collégien est destiné à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître des élèves pour assumer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. En tant qu'aide limitée, elle n'est pas systématiquement renouvelée.

Un dossier doit être constitué en début d'année.

Toutes les pièces justificatives suivantes sont indispensables:

- avis d'imposition 2022 sur revenus 2021
- le livret de famille,
- la dernière attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales,
(possibilité d'imprimer l'attestation sur Internet)

En cas de modification de situation par rapport au dernier avis d'imposition :

- les bulletins de salaire des trois derniers mois de chaque parents,
- ou l'attestation d'allocation chômage des trois derniers mois,
- ou les indemnités journalières de la sécurité sociale des trois derniers mois,
- ou la pension d'invalidité,
- ou l'avis de paiement de la retraite,
- la dernière attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales,
(possibilité d'imprimer l'attestation sur Internet)

•des justificatifs de charges (les plus récents possibles):

- le plan d'apurement du dossier de surendettement le cas échéant.

- un courrier précisant votre possibilité de participation aux dépenses pour lesquelles vous sollicitez une aide.